



VILLE DE QUÉBEC

Arrondissement de La Cité-Limoilou

RÈGLEMENT R.C.A.1V.Q. 251

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
L'ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILLOU SUR
L'URBANISME RELATIVEMENT À UNE UTILISATION
TEMPORAIRE SUR LES LOTS NUMÉROS 1 212 178, 1 212 179,
1 212 724, 1 212 747, 1 213 545, 1 213 550, 1 315 166, 1 315 214,
1 479 048, 4 724 183 ET 4 724 184 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

**Avis de motion donné le 17 août 2015
Adopté le 1^{er} septembre 2015
En vigueur le 10 septembre 2015**

NOTES EXPLICATIVES

Ce règlement modifie le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme afin de permettre les usages du groupe C30 stationnement et poste de taxi sur les lots numéros 1 212 178, 1 212 179, 1 212 724, 1 212 747, 1 213 545, 1 213 550, 1 315 166, 1 315 214, 1 479 048, 4 724 183 et 4 724 184 du cadastre du Québec, pour une période de trois ans.

Les lots numéros 1 212 178, 1 212 179 et 1 315 166 du cadastre du Québec sont situés dans la zone 11059Ra localisée approximativement à l'est de la rue Saint-Pierre, au sud de la rue du Porche, à l'ouest du fleuve Saint-Laurent et au nord de la rue du Marché-Champlain.

Le lot numéro 1 212 724 du cadastre du Québec est situé dans la zone 11090Cb localisée approximativement à l'est de la rue Rioux, au sud de Quai Saint-André, à l'ouest de la rue des Navigateurs et au nord de la rue Saint-Paul.

Le lot numéro 1 212 747 du cadastre du Québec est situé dans les zones 11089Ra et 11091Pb localisées approximativement à l'est de la rue Rioux, au sud du Bassin Louise, à l'ouest de la rue Saint-Pierre et au nord de Quai Saint-André.

Le lot numéro 1 213 545 du cadastre du Québec est situé dans la zone 11059Ra localisée approximativement de part et d'autre de la rue Dalhousie, à l'est de la rue Saint-Pierre, au sud de la rue du Marché-Finlay, à l'ouest du fleuve Saint-Laurent et au nord de la rue du Marché-Champlain.

Le lot numéro 1 213 550 du cadastre du Québec est situé dans les zones 11075Ib, 11076Ra et 11077Rb localisées approximativement à l'est de l'avenue privée George-VI, au sud du boulevard Champlain, à l'ouest et au nord du fleuve Saint-Laurent.

Le lot numéro 1 315 214 du cadastre du Québec est situé dans la zone 11091Pb localisée approximativement à l'est de la rue Rioux, au sud du Bassin Louise, à l'ouest de la rue Saint-Pierre et au nord de Quai Saint-André.

Le lot numéro 1 479 048 du cadastre du Québec est situé dans les zones 11010Mc et 12040Mb localisées approximativement à l'est de la rue de la Chapelle, au sud de la rue de la Gare-du-Palais, à l'ouest de la rue Vallière et au nord de la Côte de la Potasse.

Le lot numéro 4 724 183 du cadastre du Québec est situé dans les zones 11082Ra, 11085Pb, 11086Ra, 11087Cc et 11088Pb localisées approximativement à l'est et au sud de la rue Abraham-Martin, à l'ouest de la rue Rioux et au nord de Quai Saint-André.

Le lot numéro 4 724 184 du cadastre du Québec est situé dans les zones 11082Ra, 11086Ra et 11088Pb localisées approximativement à l'est et au sud de la rue Abraham-Martin, à l'ouest de la rue Rioux et au nord de Quai Saint-André.

Les normes du chapitre sur le stationnement hors rue, chargement et déchargement de véhicule, ne s'appliquent pas à ces usages temporaires.

RÈGLEMENT R.C.A.1V.Q. 251

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU SUR L'URBANISME RELATIVEMENT À UNE UTILISATION TEMPORAIRE SUR LES LOTS NUMÉROS 1 212 178, 1 212 179, 1 212 724, 1 212 747, 1 213 545, 1 213 550, 1 315 166, 1 315 214, 1 479 048, 4 724 183 ET 4 724 184 DU CADASTRE DU QUÉBEC

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT
DE LA CITÉ-LIMOILOU, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le *Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme*, R.C.A.1V.Q. 4, est modifié par l'insertion, après l'article 997.30, de ce qui suit :

« SECTION XVI

« LOTS NUMÉROS 1 212 178, 1 212 179, 1 212 724, 1 212 747, 1 213 545, 1 213 550, 1 315 166, 1 315 214, 1 479 048, 4 724 183 ET 4 724 184 DU CADASTRE DU QUÉBEC

« **997.31.** Malgré une disposition contraire au présent règlement ou du *Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme*, autre que les articles 1139 à 1165, l'exercice d'un usage du groupe *C30 stationnement et poste de taxi* est autorisé sur les lots suivants :

- 1° 1 212 178 du cadastre du Québec;
- 2° 1 212 179 du cadastre du Québec;
- 3° 1 212 724 du cadastre du Québec;
- 4° 1 212 747 du cadastre du Québec;
- 5° 1 213 545 du cadastre du Québec;
- 6° 1 213 550 du cadastre du Québec;
- 7° 1 315 166 du cadastre du Québec;
- 8° 1 315 214 du cadastre du Québec;
- 9° 1 479 048 du cadastre du Québec;
- 10° 4 724 183 du cadastre du Québec;

11° 4 724 184 du cadastre du Québec.

Les normes du chapitre XII ne s'appliquent pas aux usages autorisés en vertu du premier alinéa.

« **997.32.** La permission visée à l'article 997.31 a effet pour une période de trois ans à compter de l'entrée en vigueur du *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire sur les lots numéros 1 212 178, 1 212 179, 1 212 724, 1 212 747, 1 213 545, 1 213 550, 1 315 166, 1 315 214, 1 479 048, 4 724 183 et 4 724 184* ».

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion

Je donne avis qu'à une prochaine séance, il sera présenté un règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme afin de permettre les usages du groupe C30 stationnement et poste de taxi sur les lots numéros 1 212 178, 1 212 179, 1 212 724, 1 212 747, 1 213 545, 1 213 550, 1 315 166, 1 315 214, 1 479 048, 4 724 183 et 4 724 184 du cadastre du Québec, pour une période de trois ans.

Les lots numéros 1 212 178, 1 212 179 et 1 315 166 du cadastre du Québec sont situés dans la zone 11059Ra localisée approximativement à l'est de la rue Saint-Pierre, au sud de la rue du Porche, à l'ouest du fleuve Saint-Laurent et au nord de la rue du Marché-Champlain.

Le lot numéro 1 212 724 du cadastre du Québec est situé dans la zone 11090Cb localisée approximativement à l'est de la rue Rioux, au sud de Quai Saint-André, à l'ouest de la rue des Navigateurs et au nord de la rue Saint-Paul.

Le lot numéro 1 212 747 du cadastre du Québec est situé dans les zones 11089Ra et 11091Pb localisées approximativement à l'est de la rue Rioux, au sud du Bassin Louise, à l'ouest de la rue Saint-Pierre et au nord de Quai Saint-André.

Le lot numéro 1 213 545 du cadastre du Québec est situé dans la zone 11059Ra localisée approximativement de part et d'autre de la rue Dalhousie, à l'est de la rue Saint-Pierre, au sud de la rue du Marché-Finlay, à l'ouest du fleuve Saint-Laurent et au nord de la rue du Marché-Champlain.

Le lot numéro 1 213 550 du cadastre du Québec est situé dans les zones 11075Ib, 11076Ra et 11077Rb localisées approximativement à l'est de l'avenue privée George-VI, au sud du boulevard Champlain, à l'ouest et au nord du fleuve Saint-Laurent.

Le lot numéro 1 315 214 du cadastre du Québec est situé dans la zone 11091Pb localisée approximativement à l'est de la rue Rioux, au sud du Bassin Louise, à l'ouest de la rue Saint-Pierre et au nord de Quai Saint-André.

Le lot numéro 1 479 048 du cadastre du Québec est situé dans les zones 11010Mc et 12040Mb localisées approximativement à l'est de la rue de la Chapelle, au sud de la rue de la Gare-du-Palais, à l'ouest de la rue Vallière et au nord de la Côte de la Potasse.

Le lot numéro 4 724 183 du cadastre du Québec est situé dans les zones 11082Ra, 11085Pb, 11086Ra, 11087Cc et 11088Pb localisées approximativement à l'est et au sud de la rue Abraham-Martin, à l'ouest de la rue Rioux et au nord de Quai Saint-André.

Le lot numéro 4 724 184 du cadastre du Québec est situé dans les zones 11082Ra, 11086Ra et 11088Pb localisées approximativement à l'est et au sud de la rue Abraham-Martin, à l'ouest de la rue Rioux et au nord de Quai Saint-André.

Les normes du chapitre sur le stationnement hors rue, chargement et déchargement de véhicule, ne s'appliquent pas à ces usages temporaires.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.